

# CONSEIL D'ACTION pour la PREVENTION des accidents et les SECOURS D'URGENCE

Association pour la prévention des accidents et des catastrophes, l'organisation des secours  
(5 gestes qui sauvent – ministère de la Protection Civile), créée en 1975 par Didier BURGGRAEVE.

**Président d'Honneur :** Paul REYNAERT †

**Membres d'Honneur :** Pierre BLAHA †, Haroun TAZIEFF †, Professeur Louis SERRE †, Georges VEDRINE †

Le CAPSU agit pour faire connaître et rappeler l'œuvre du Professeur Marcel ARNAUD †  
Fondateur de la traumatologie routière, du secourisme routier. Précurseur des SMUR et SAMU.

12 avril 1965

12 avril 2015

50 ans de  
secourisme

Document 2 publié en 1984



ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS, le 16 Septembre 1971

(à rappeler)

SP/ 4.126 / TH

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre et c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre projet.

Il est bien évident que je ne manquerai pas de soutenir votre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François MITTERRAND

Monsieur BURGGRAEVE  
Equipe de Protection Civile  
5, rue Delerue  
59 / WASQUEHAL

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

---

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggräve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route.

**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix

59390 LYS-LEZ-LANNOY

DES CENTAINES DE PARLEMENTAIRES,  
DES DIZAINES DE MINISTRES,  
TOUS LES PREMIERS MINISTRES DEPUIS 1969,  
DES DOSSIERS DANS PLUSIEURS MINISTERES,  
A L'HOTEL MATIGNON ET A L'ELYSEE...

QUELQUES LETTRES, AVEC UNE ANNEE EXCEPTIONNELLE  
EN 1971, PUIS UN ENTRETIEN PERMANENT DES CONTACTS.  
DES REPONSES DES HOMMES LES PLUS CONNUS DE FRANCE.

Paris, le 11 juin 1969

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre lettre du 6 juin dernier. Les circonstances actuelles, et je suis sûr que vous le comprendrez, m'amènent à y répondre brièvement.

Vous suggérez dans votre correspondance d'inclure, dans l'examen du permis de conduire, des dispositions tendant à exiger des candidats des notions élémentaires de secourisme.

Il est certain que l'un des problèmes les plus préoccupants, lorsque se produit un accident de la route, est celui d'assurer les soins les plus rapides aux personnes qui en ont été victimes. En cela votre suggestion me paraît intéressante, bien que son application entraîne une surcharge des matières proposées à l'examen.

Croyez bien cependant que si je suis appelé à la Présidence de la République je demanderai aux Ministres compétents de bien vouloir faire procéder à un examen attentif de votre proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
"S.O.S. Code de La Route"  
251, rue Jules Guesde  
R o u b a i x  
(Nord)

**M<sup>me</sup> AYMÉ de LA CHEVRELIÈRE**CONSEILLER GÉNÉRAL DE CHEF-BOUTONNE  
DÉPUTÉ DES DEUX-SÈVRES24, Rue du Rempart — 79 - NIORT  
Tél. : 24-13-27

Références à rappeler :

21/B/I6

PARIS, LE 18 juin 1969

Monsieur Didier BURGRAEVE  
251, rue Jules Guesde  
59 - ROUBAIX

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 6 juin concernant l'inclusion dans l'examen du permis de conduire, des premiers soins à donner aux blessés de la route.

Je l'ai reçue avec plaisir car je m'intéresse beaucoup aux problèmes routiers et me suis même préoccupée, par diverses démarches auprès du Ministère, de réformer le permis de conduire.

Vous me dites : " je demanderai si cela m'est permis de déposer un projet de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale". Je dois vous préciser que seul le Gouvernement peut déposer des projets de loi et seuls les parlementaires, des propositions de loi.

Malheureusement, la réforme du permis de conduire et toutes les questions de circulation routière sont du domaine réglementaire et ne relèvent pas du législateur. En conséquence, toute proposition de loi portant réforme du permis de conduire est irrecevable.

On peut néanmoins faire pression sur le Gouvernement par voie de question orale ou de pétition adressée aux Présidents des Deux Assemblées.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*M. d. L. Chevrière*

Réginal Bouquet  
 Ambassadeur  
 Délégué de Paris

PARIS, LE

18 Août 1969

Je me permets de vous adresser  
 ci-joint photocopie d'une  
 circulaire que je viens de  
 recevoir de M. Didier Buzgheghe,  
 505 route de la Route, 251  
 Rue Jules Guesde à Roubaix.  
 Il s'agit d'introduire dans les permis  
 de permis de conduire des notions  
 de sécurité.

M. M. Murellin  
 Clément  
 Lemaire

Je me permets d'exprimer  
votre plus sérieuse attention  
sur ces suggestions qui me paraissent  
plines de bon sens et de promettre  
et devraient pouvoir être facile-  
ment appliquées.

Je vous suis obligé de bien vouloir  
faire procéder à un examen  
de ces suggestions et me tenir informé  
de votre avis à ce sujet.

Very truly  
de madame considération avec  
messentiments fidèles.

Raymond Boussquet

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

PARIS, LE

16 8 1969

LE MINISTRE

CAB/CP/1184 B

V/Lettre du 18/8/69

*Avec mon  
meilleur intérêt*  
*R. B.*

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la suggestion que vous a présentée M. Didier BURGRAEVE, demeurant 251 rue Jules Guesde à ROUBAIX, tendant à ce que, par les épreuves de l'examen du permis de conduire, soient ajoutées des notions de secourisme routier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a déjà été abordée entre les administrations intéressées (Ministères de l'Intérieur, de la Santé Publique, l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) en liaison avec des organismes publics et privés (Facultés de Médecine, Croix-Rouge Française, Prévention Routière, etc.) et que l'étude s'en poursuit.

Je puis vous donner l'assurance que, convaincu moi-même de l'opportunité d'une issue positive, mes services s'efforceront de faire aboutir cette étude dans les délais les plus courts possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*Raymond Marcellin*

Monsieur Raymond BOUSQUET  
Ambassadeur  
Député de Paris  
Assemblée Nationale

Raymond MARCELLIN



Je  
ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE 20 octobre 1969

Cher Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir une documentation sur "le massacre routier".

Vous pourrez constater en lisant le Journal Officiel du 16 octobre lors de mon intervention à l'Assemblée Nationale sur la réforme de la S.M.C.F., que je partage entièrement votre point de vue.

C'est pourquoi j'appuie entièrement votre initiative et j'en ai fait part à tous les organismes officiels compétents.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Bouiché  
Député du Loire-et-Cher

Monsieur Didier M...  
S.S. Code de la route

251, rue Jules Guesde

25 - Alençon

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le \_\_\_\_\_

(Application de l'Article 138 du Règlement)

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée

à la suite du compte rendu intégral de la séance du \_\_\_\_\_  
au J. O. du \_\_\_\_\_ (fascicule spécial des Débats parlementaires)

7264. — M. Charles Bignon rappelle à M. le ministre de l'équipement et du logement qu'un médecin chargé de la chronique médicale dans un grand journal rappelle, au début du mois d'août 1969, que le bilan mondial actuel des accidents de la route était de 200.000 morts et de 8 millions de blessés et que la part de la France représentait plus de 10.000 morts et 300.000 blessés. Le même article faisait valoir qu'actuellement ces accidents représentent la principale cause de mort chez les jeunes gens âgés de quinze ans à vingt-cinq ans, puisque cette cause de mortalité entraîne plus de 30 p. 100 de tous les décès survenant dans ce groupe d'âge. L'organisation mondiale de la santé a dégagé, dans une réunion groupant des représentants de vingt et un pays, les directions dans lesquelles il convenait d'agir pour provoquer une diminution du nombre de ces accidents. La Croix-Rouge française a récemment publié un petit manuel analysant l'action que peuvent avoir les témoins d'un accident de la route. Si ces témoins savent donner les premiers secours aux blessés de la route, le nombre de ceux qui mourront être sauvés peut être très important. Or, généralement, lorsqu'un accident a eu lieu, personne n'est capable d'intervenir et de porter secours aux blessés. Chaque conducteur devrait connaître les premiers soins à donner à ces blessés. La meilleure façon de leur donner ces connaissances consisterait à les inclure dans le programme du permis de conduire. Il lui demande s'il envisage cette solution susceptible d'avoir, à cet égard, les effets les plus bénéfiques. (Question du 13 septembre 1969.)

Réponse. — L'inclusion de notions de secourisme dans le programme de l'examen du permis de conduire paraît très séduisante, mais sa réalisation pratique soulèverait cependant des difficultés assez importantes. Cet examen a en effet pour but principal de s'assurer que les futurs conducteurs connaissent les règles de circulation, ainsi que la signification de la signalisation routière et qu'ils ont acquis, en outre, une habileté suffisante dans la conduite automobile, en vue, précisément, de leur éviter de provoquer des accidents. Par étapes successives, dont la dernière date de 1967, l'examen du permis de conduire a d'ailleurs été rendu plus long et plus difficile dans le but d'effectuer une sélection plus rigoureuse des futurs conducteurs et d'améliorer de ce fait la sécurité routière. Des épreuves de secourisme ne pourraient qu'allonger la durée de cet examen, sans avoir corrélativement pour effet de permettre un contrôle plus approfondi de l'aptitude des candidats à la conduite, ce qui constitue cependant un facteur déterminant de la sécurité routière. Les cours de secourisme ne pourraient être faits que par des médecins, qui auraient aussi à contrôler si les connaissances acquises par les candidats sont satisfaisantes et l'organisation de ces épreuves sur une très grande échelle entraînerait une augmentation très sensible des frais, tant pour l'Etat que pour les candidats à l'occasion de l'examen du permis de conduire. Pour toutes ces raisons, et malgré tout l'intérêt que présente la suggestion faite par l'honorable parlementaire, l'administration n'envisage pas de la retenir, du moins pas dans un proche avenir.

*avec mon collègue  
M. Bignon  
député.*

*bon!*

*bon!*

HP/HG/936

PARIS, LE 13 novembre 1969

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
S.O.S. CODE DE LA ROUTE  
251, rue Jules Guesde

59 - ROUBAIX  
-----

Monsieur,

Suite à notre échange de correspondance, je vous prie de trouver, sous ce pli, la lettre que vient de m'adresser M. CHALANDON, Ministre des Transports, et relative à l'introduction d'une épreuve de secourisme dans l'examen du permis de conduire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Robert BALLANGER  
Député de Seine St-Denis  
Président du groupe communiste

RT/MS

ASSEMBLÉE NATIONALE

**RENÉ TOMASINI**

DÉPUTÉ DE L'EURE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DES ANDELYS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE 9 Mars 1971

Cher Monsieur,

Par lettre du 26 février, vous avez appelé mon attention sur l'action que vous menez depuis plusieurs années afin que des notions de secourisme soient exigées à l'examen du permis de conduire.

Je connaissais déjà les initiatives que vous avez prises à cet égard par plusieurs de mes amis parlementaires appartenant au Groupe U.D.R. auxquels vous vous êtes déjà adressé.

Sans doute, savez-vous déjà que M. LIOGIER, député U.D.R. de l'Ardèche, a interrogé à ce sujet M. le Ministre de l'Équipement et du Logement. Dans une réponse faite par celui-ci à une question écrite de M. LIOGIER ( Q.E. n° 11098 - réponse J.O. Débats A.N. du 29 mai 1970 - jointe ) il disait que malgré l'intérêt qu'offrirait l'inclusion dans les épreuves du permis de conduire d'un examen comportant des notions élémentaires de secourisme, l'administration ne pouvait envisager de retenir cette suggestion, du moins dans un proche avenir.

Depuis, la position du Gouvernement semble avoir évolué. En effet, M. le Ministre de l'Intérieur répondant à M. de BROGLIE, député de l'Eure ( Q.E. n° 13780 - Réponse J.O. Débats A.N. du 3 octobre 1970 - jointe ) faisait état du fait que la " table ronde " sur la sécurité routière avait formulé des propositions allant dans le sens que vous souhaitez.

Plus récemment encore, M. FAVREAU, Inspecteur Général de l'Administration, représentant M. le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale à la Journée nationale de planification et de secours

routier organisée à Château-Salins le 15 novembre dernier disait que parmi les mesures envisagées pour renforcer la sécurité figurait l'obligation pour les candidats au permis de conduire de subir une épreuve complémentaire sur les premiers soins à donner aux blessés.

Mon collègue et ami M. FORTUIT, député U.D.R. de l'Essonne, vient d'ailleurs de poser une question écrite ( Q.E. n° 16936 - J.O. Débats du 6 mars 1971 -jointe ) se rapportant au même sujet à M. le Ministre de l'Équipement et du Logement.

Je pense que, compte tenu de l'évolution que je viens de vous retracer, le problème qui vous préoccupe trouvera sans doute une solution à une date relativement proche.

Veillez agréer, je vous prie, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

René TOMASINI

ASSEMBLEE NATIONALE

PARIS, LE 31 Mars 1971

(à rappeler)

SP/ 2.903

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et je ne manquerai pas de m'inspirer des suggestions qu'elle contient lorsque le problème que vous évoquez viendra en discussion devant le Parlement.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*F. Mitterrand*

François MITTERRAND

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Equipes de Protection Civile  
5, Rue Delerue  
59 - WASQUEHAL

PARIS, le 7 avril 1971

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 mars, je vous adresse sous ce pli, copie de la question écrite à M. le Premier Ministre, que j'ai fait déposer à l'Assemblée Nationale.

Je vous tiendrai informé de sa réponse dès qu'elle me parviendra.

Veillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Guy MOLLET

Monsieur D. BURGGRAEVE  
5, rue Delerue  
59- WASQUEHAL

PARIS, le

31 Mars 1971

## QUESTION ÉCRITE

- 1 -

Monsieur Guy MOLLET appelle l'attention de Monsieur le premier Ministre sur l'augmentation régulière du nombre des accidents de la route, et, par voie de conséquence, du nombre des personnes tuées ou blessées.

Il lui fait observer que plus de la moitié des victimes de la route décèdent avant leur arrivée à l'hôpital, alors qu'il pourrait en être autrement si les secours immédiats pouvaient leur être donnés sur place. Or, dans un très grand nombre de cas, les conducteurs de véhicules qui sont sur place au moment de l'accident sont incapables de porter efficacement secours aux victimes, car il leur manque les connaissances nécessaires aux premiers soins.

Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il ne lui paraît pas possible de faire modifier les conditions de délivrance du permis de conduire, afin que les épreuves théoriques, qui portent sur le code de la Route soient complétées par un examen obligatoire de secourisme, étant bien entendu que les cours de secourisme devraient être dispensés gratuitement par les Services départementaux de la protection civile.



ASSEMBLÉE NATIONALE

DOCTEUR HUBERT MARTIN

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES  
CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

DÉPUTÉ (MEURTHE-MOSELLE)  
MAIRIE DE BRIEY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le

8 Avril 1971

Références à rappeler :

HM/CM N° 625

Monsieur Marcel ANTHONIOZ  
Secrétaire d'Etat au Tourisme  
246, boulevard Saint-Germain

75 - PARIS 7e -

Mon Cher Ami,

Je me permets de t'envoyer une notice écrite par Didier BURGRAEVE, que j'approuve entièrement (avec l'espoir que c'est ton Ministère qui s'occupe de ces problèmes).

Il est bien certain que de nombreux accidentés de route, dont je fus, sont si mal soignés dès leur accident qu'il s'en suit des conséquences parfois très graves, allant même jusqu'à la mort.

Tout le monde devrait être secouriste et ce serait peut-être une bonne occasion de donner quelques enseignements utiles lors des épreuves du permis de conduire.

Je te prie de croire, Mon Cher Ami, à l'assurance de ma fidèle amitié,

PARIS, le 21 avril 1971

Raymond BOUSQUET  
Ambassadeur  
Député de Paris

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 avril et vous en remercie. Permettez-moi de vous féliciter pour votre prix de Lauréat de la Fondation de la Vocation. Votre campagne "les 5 gestes qui sauvent" est effectivement d'une utilité primordiale pour la collectivité et pour chacun de nous et vous pouvez être assuré de mon soutien en faveur de vos idées et de la mise en alerte de l'opinion publique touchant un problème crucial et grave.

C'est pourquoi vous voudrez bien trouver ci-jointes les deux lettres que j'adresse d'abord à Monsieur Le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de l'Équipement.

En espérant que vos efforts seront couronnés de succès je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Moniteur National de Secourisme  
spécialisé en Secours Routier.  
251, Rue Jules GUESDE  
59 - ROUBAIX.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Général POUYADE

Deputé du Var  
Conseiller général  
B. P. 143 - 83 - Toulon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE 30 avril 1971.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
251, rue Jules Guesde  
59 - ROUBAIX.

Réf : DIV - PP/JC

Cher Monsieur,

Je vous accuse bonne réception de votre lettre du 28 avril concernant votre désir d'introduire un petit examen de secouriste routier parmi les épreuves du permis de conduire.

Je ne puis qu'approuver votre action, et vous félicite d'avoir pris cette initiative, qui me paraît fort utile.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre POUYADE.

pj. 1 circulaire en retour, signée.

PARIS, le 7 Mai 1971


Cher Monsieur,

J'ai lu avec attention votre "Appel pour les morts sur les routes".

Votre suggestion me paraît, en effet, très digne d'intérêt. Il est certain que si chaque possesseur d'un permis de conduire avait des notions de secourisme, les blessés de la route pourraient recevoir des soins rapidement, et que de nombreuses vies seraient ainsi sauvées.

J'approuve votre projet, et vous retourne ci-joint, signé, le texte de votre Appel.

Croyez, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

  
Olivier de Pierrebourg  
Député de la Creuse  
Vaire de CNE ET

Monsieur Didier BLOCH  
251, Rue Jules Guesde

50 - B O N R A I T

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

PARIS, LE

LE MINISTRE

CAB/CP 15.500-B

V/let. 15/4/71

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me suggérer de faire figurer dans le programme de l'examen du permis de conduire des notions sommaires de secourisme routier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette proposition, déjà étudiée à plusieurs reprises, rencontre de la part du corps médical de sérieuses réticences. Dans une réponse à la question écrite que lui avait posé le 27 février dernier M. FORTUIT M. le Ministre de l'Équipement et du Logement avait dit :


"Les blessés de la route sont le plus souvent des polytraumatisés, atteints de lésions particulièrement graves ne relevant pas de notions élémentaires de secourisme, et dont le seul transport exige les plus grandes précautions. Il est probable que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience, donc souvent maladroitement, risquent de causer plus de dommages qu'elles n'en peuvent éviter".

Je reconnais cependant qu'une position totalement négative de l'administration en ce domaine pourrait apparaître regrettable. C'est pourquoi mes services poursuivent, en liaison avec ceux du Ministère de l'Équipement et du Logement, l'étude des questions susceptibles d'être ajoutées, dans le programme de l'examen, sur la conduite à tenir par le témoin d'un accident de la circulation.

Il me paraît en effet nécessaire que les usagers soient informés de leurs devoirs en présence de blessés de la route ne serait-ce que sur la manière d'alerter le personnel de police et aussi pour éviter précisément qu'ils commettent, avec les meilleures intentions, des gestes de nature à aggraver l'état des victimes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pierre LUCAS  
Député des Bouches-du-Rhône  
ASSEMBLÉE NATIONALE



MB/NK

SÉNAT

LE PRÉSIDENT

*République Française*

PARIS, le 19 mai 1971.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
5, rue Delerue  
59 - WASQUEHAL

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 mai qui m'a beaucoup touché.

La croisade que vous avez entreprise avec une foi et un dévouement qui vous honorent doit pouvoir porter ses fruits et contribuer à rendre moins meurtrières des routes que chacun de nous finit par appréhender d'emprunter.

Soyez sûr que vous avez tout mon appui pour l'oeuvre que vous accomplissez et si je puis vous aider d'une quelconque façon, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec mon cabinet. De toute manière, je fais en sorte, ainsi que vous le souhaitez, que des lettres et des cartes postales de soutien vous parviennent.

Avec mes félicitations pour votre initiative courageuse, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Alain POHER

*Le Premier Ministre*

PARIS, le 11 JUIN 1971

11814

Madame le Député,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 29 avril 1971, appeler mon attention au sujet du secourisme à l'examen du permis de conduire.

Il est certain que des notions élémentaires de secourisme peuvent aider à réduire les conséquences de nombreux accidents : on peut, par exemple, enseigner "la protection des blessés" et "le mécanisme d'appel de secours" aux candidats au permis de conduire.

Quant à y ajouter des notions de secourisme, telles que pose de garrot, respiration artificielle, etc... nous devons, avant de décider quoi que ce soit, recueillir l'opinion des médecins. En effet, dans la médicalisation des secours, il est recommandé de ne pas déplacer les blessés et d'attendre l'arrivée de médecin anesthésiste-réanimateur.

Appliquées hors de propos, certaines connaissances de secourisme aggraveraient, de l'avis des médecins, l'état des blessés. Des notices, préparées par le Secours Routier, vont être distribuées, elles insistent beaucoup sur ce point.

En outre, nous veillons à ce que les médecins qui soigneront sur place soient aidés de secouristes expérimentés venant soit d'associations de secourisme, soit de pompiers, de façon à aider à l'accès rapide aux blessés, à la désincarcération, etc... ; de même des étudiants en médecine de cinquième année vont suivre des cours de secourisme.

Madame Ayme de la Chevrelière  
Député des Deux-Sèvres

ASSEMBLEE NATIONALE

.../...

En conclusion il y a accord pour aider et utiliser les secouristes, pour vérifier que chaque conducteur a bien quelques notions indispensables, mais l'aspect de plus en plus technique des soins aux blessés exige que des médecins définissent avec précision les consignes à donner aux personnes agissant hors de la présence médicale.

Croyez, Madame le Député, en l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jacques CHABAN-DELMAS



Jacqueline THOME-PATENOTRE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPUTÉ-MAIRE DE RAMBOUILLET  
ANCIEN MINISTRE - CONSEILLER GÉNÉRALPARIS, le 1<sup>er</sup> Juillet 1971

59, AVENUE FOCH, PARIS (XVIE)

*(B./MP.)**Cher Monsieur,*

*J'ai bien reçu votre lettre du 19 Juin dont j'ai pris connaissance avec grand intérêt et dans laquelle vous me faites part de l'appel que vous lancez au sujet des accidents de la route, en préconisant l'introduction dans les épreuves du permis de conduire automobile d'un exercice pratique de secourisme intitulé " 5 gestes qui sauvent ".*

*Votre suggestion est, en effet, très valable et ne peut qu'être très utile en cas d'accident car, comme vous le dites, bien des personnes ne savent quoi faire quand elles sont témoins d'accidents, ou alors, agissent d'une manière néfaste.*

*Je suis entièrement d'accord avec cette proposition et vous pouvez compter sur moi pour l'appuyer auprès des Ministres intéressés, car à mon avis, cela relève tant du Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, que du Ministre des Transports et du Ministre de l'Intérieur.*

*Veillez croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Monsieur Didier BURGRAEVE  
Moniteur National de Secourisme  
5, rue Deleue  
59 - WASQUEHAL*

PARIS, le 25 Février 1971

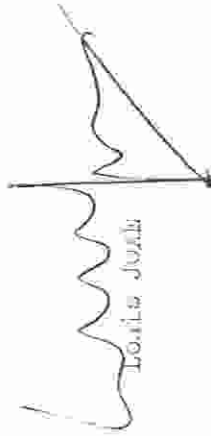
LJ/EV 100

Cher Monsieur,

J'ai vous remercie d'avoir attiré mon attention sur vos propositions en matière de Secourisme.

Je suis très en effet indispensables et je vais intervenir auprès des autorités compétentes pour soutenir vos propositions que vous êtes donné.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Louis JORÉ

Monsieur Didier BURGER, EVE  
Equipes de Protection Civile  
5, rue de la  
59 10000

PARIS, le 5 Juillet 1971

LJ/EV 598

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre proposition tendant à faire introduire parmi les épreuves du permis de conduire un exercice pratique de secourisme et me faire savoir que vous aviez adressé le contenu de votre projet à Monsieur le Premier Ministre.

Conformément au désir que vous exprimez, j'ai écrit à Monsieur le Premier Ministre pour lui dire tout l'intérêt que je prends à votre suggestion. Je ne manquerai pas de vous transmettre la suite qu'il aura donné à ma correspondance.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Louis JORÉ

Monsieur Didier BURGER, EVE  
Equipes de Protection Civile  
5, rue de la  
59 10000

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**PIERRE ZILLER**  
DÉPUTÉ DES ALPES-MARITIMES  
CONSEILLER GÉNÉRAL

*Permanence :*  
20, rue Amiral-de-Grasse  
06 - GRASSE  
Tél. (93) 36.14.24

PARIS, LE 6 Juillet 1971

Monsieur Didier BURGGRAEVE

251, Rue Jules Guesde,

59 - ROUBAIX.

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 28 Juin 1971, ainsi que de " l'Appel pour les Morts sur les Routes " joint.

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le grave problème que vous évoquez, et j'interviens dans le sens de votre appel auprès de Monsieur le Ministre de l'Équipe-ment.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

P/ M. P. ZILLER absent,

*M. J. Casaux*

PARIS, le 30 juillet 1971

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 juillet répondant à l'intervention que m'avait demandé de faire M. Didier BURGGRAEVE, demeurant 251, rue Jules Guesde à Roubaix.

Vous avez sans doute raison quant au fond. Il n'est pas possible d'exiger de la part des candidats au permis de conduire des connaissances de secourisme. Ce qui serait par contre, à mon avis, faisable, c'est de leur faire donner par des moniteurs quelques indications spécifiant plutôt ce qu'il ne faudrait pas faire.

En observant strictement la ligne de conduite tracée dans votre lettre par les représentants du corps médical, un profane ne devrait pratiquement intervenir d'aucune manière en face des accidents de la circulation.

Je pense que ceci va également trop loin et, à défaut d'apprendre ce qu'on peut faire, on pourrait au moins essayer d'inculquer à ces candidats deux ou trois notions précisant les erreurs à ne pas commettre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Monsieur Albin CHALANDON  
Ministre de l'Équipement  
et du Logement  
246, Boulevard Saint-Germain  
75 - PARIS 7<sup>e</sup>

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PIERRE VOLUMARD

Député de l'Isère

27, Rue Docteur-Lazet

38 - GRENOBLE

PARIS, le 19 AOUT 1971

Monsieur Didier BURGGRAEVE

251, rue Jules Guesde

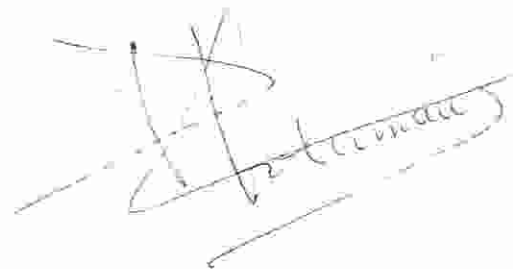
59 - ROUBAIX

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 28 Juin 1971, relative aux secours d'urgence lors des accidents de la route, et vous en remercie.

Etant d'accord avec vous, j'appuie votre projet.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes meilleurs et cordiaux sentiments.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Volumard', is written over a faint, rectangular stamp or watermark.

Pierre VOLUMARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

LE MINISTRE

CAB/CP- 12.501

32, AVENUE DU PRÉSIDENT-KENNEDY  
PARIS XVII<sup>e</sup> - TÉL. 527-5190  
527-9830

PARIS, LE 30 JUILLET 1971

Monsieur le Député et cher Ami,

J'ai bien reçu votre lettre, me transmettant photocopie d'une correspondance que vous avez reçue de M. Didier BURGGRAEVE, relative aux secours d'urgence lors des accidents de la route.

Comme vous je suis favorable à la suggestion de M. BURGGRAEVE. Toutefois, je dois vous préciser que l'étude des problèmes se rattachant à la circulation routière relève de la compétence de la Direction des Routes, placée sous la tutelle de Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement.

En conséquence je transmets votre lettre et les pièces qui l'accompagnaient à mon Collègue, Monsieur MALANDRIN, par attribution, par courrier de ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean CHATEL

Monsieur le Député  
M. BURGGRAEVE  
17, rue de la République  
93 - BOULOGNE

ASSEMBLÉE NATIONALE

**Pierre LUCAS**

Député des Bouches-du-Rhône  
Membre de la Commission des Finances  
de l'Économie Générale et du Plan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE 14 septembre 1971

CHB/ 4431

Monsieur Didier BURGGRAEVE

251, rue Jules Guesde

59 - Roubaix -

Monsieur,

Votre lettre du 4 septembre 1971 a retenu toute mon attention et je partage entièrement votre sentiment sur le problème au sujet duquel je suis intervenu auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

C'est très volontiers que je porte à sa connaissance le contenu de votre lettre; je veux croire que des dispositions seront prises dans le sens que vous souhaitez, que nous souhaitons tous.

Dès réception de sa réponse, je m'empresserai de vous la communiquer.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Paris, le 14 septembre 1971

ANNEXE :

Liste des différents Parlementaires qui sont intervenus en faveur du projet de M. BERGEREVE.

Lettres de :

- M. Charles BIGNON, Député de la Seine en date du 30 avril 71.
- M. Bernard PONS, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture en date du 1er juin 71.
- M. Benjamin CATRY, Député du Pas-de-Calais en date du 24 juin 71.
- M. Alain TEBREZONITE, Député de la Loire en date du 1er juillet 1971.
- M. Joseph FONTANET, Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population en date du 7 juillet 71.
- M. Michel POBIANOWSKI, Député du Val-d'Oise en date du 19 août 71.



FC/AT

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE VICE PRÉSIDENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE 21 septembre 1971

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Equipes de Protection Civile  
5, rue Delerue

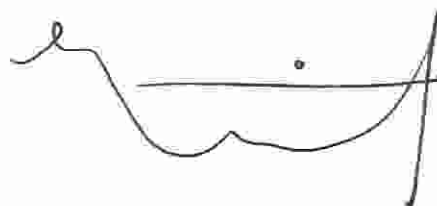
59 - WASQUEHAL

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 septembre et approuve votre suggestion dont l'intérêt me semble évident.

Je demande au membre de notre Groupe qui suit plus particulièrement les problèmes de préventions des accidents de la route, Monsieur Paul BARBEROT, de bien vouloir poser une question écrite sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Eugène CLAUDIUS-PETIT

Président du Groupe P. D. M.

AS - GP/MJ

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMISSION  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
ET DES FORCES ARMÉES

PARIS, LE 22 SEPT 1977

LE PRÉSIDENT

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 Septembre  
1977 qui a retenu toute mon attention.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous  
me dites et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression  
de mes sentiments les meilleurs.



Alexandre SANGUINETTI  
ancien Ministre  
Député de Haute-Garonne

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Equipes de Protection Civile  
5, rue Delerue  
59 - WASQYEHAL



ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Philippe LECAT  
DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
3, Rue Charles-Aubertin  
21 - BEAUNE  
Tél. 2.64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 4 octobre 1971

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Moniteur National de Secourisme  
Moniteur de Secours Routier  
5, rue Delerue  
59 - WASQUEHAL

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 31 août 1971.

Je n'ai pas manqué d'informer Monsieur MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, de l'intérêt que je porte à votre campagne en faveur des accidentés de la route.

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.



Jean Philippe LECAT

MINISTÈRE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DU LOGEMENT

LE MINISTRE

CAB/P 1327/71

OCT 1971

*Amour à la*

Monsieur le Président et cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une suggestion de M. Didier BURGGRAEVE, demeurant 5, rue Delerue à WASQUEHAL, qui propose d'introduire dans l'examen du permis de conduire des épreuves de secourisme.

Plutôt que d'inclure dans cet examen des notions de secourisme qui, dans la plupart des cas, seraient insuffisantes, il me paraît préférable de s'orienter vers une information et une éducation des usagers à ce sujet.

A cette fin, les candidats à l'examen du permis de conduire pourraient recevoir lors de leur apprentissage, une formation de base destinée avant tout à leur apprendre les erreurs qu'ils ne doivent pas commettre en présence d'un blessé de la route.

C'est pourquoi j'ai chargé un groupe d'études, présidé par le Dr DUBARRY, vice-président de la Commission des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire, de procéder à l'examen de cette question et de définir ce qu'il convient de faire en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher Ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Monsieur Aimé PAQUET  
Président du Groupe des  
Républicains Indépendants  
Député de l'Isère  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

*Albin Chalandon*

Albin CHALANDON

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 DEC 1971

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le \_\_\_\_\_

(Application de l'Article 139 du Règlement)

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

10 DEC 1971

à la suite du compte rendu intégral de la séance du \_\_\_\_\_

au J.O. du \_\_\_\_\_

(fascicule spécial des Débats parlementaires)

### Réponses de conduite

20256. — M. de Grailly rappelle à M. le ministre de l'équipement et du logement que plusieurs parlementaires sont interrogés sur l'opportunité d'imposer aux candidats au permis de conduire des notions de secours aux premiers soins à donner aux blessés. Dans une réponse publiée au Journal officiel du 22 mai 1971, il fait savoir que les notions de premiers secours accordent la priorité à la maîtrise de la conduite, que la surcharge d'y adjoindre des notions de secours est une hypothèse des soins médicaux urgents et strictes et qu'il est vraisemblable que les interventions de premiers secours effectuées au sein des déviateurs ou manœuvres d'urgence sont déterminées, en fait, il s'agit d'une époque de l'histoire et non de valeurs, notions historiques; les candidats recevant gratuitement une formation rappelant les gestes appris; l'enseignement dispensé le serait par des moniteurs nationaux de secours et non par les médecins (ce qui est impossible); cette épreuve serait alors simplifiée sur un petit nombre sous contrôle médical; il doit être souligné enfin que les cinq gestes qui souvent ne peuvent en aucun cas aggraver l'état des victimes mais qu'en contrepartie, l'absence d'intervention rapide entraînerait une mort certaine. Il lui demande donc s'il peut faire procéder à une étude plus complète de ce sujet sans s'arrêter aux premières objections, aucune suppression tendant à atténuer les conséquences évitables des accidents de la route ne pourront être écartés, il pourrait être envisagé non pas de remettre l'obtention du permis de conduire à un examen de secours, mais de compléter l'examen tout de la conduite par celui du secours, les deux disciplines étant l'objet de deux épreuves distinctes, (Question du 2 octobre 1971).

Réponse. — Un groupe d'études vient d'être créé à la direction des routes, et de la circulation routière afin de procéder à l'examen de la question relative au secours et notamment à son introduction éventuelle dans les programmes de permis de conduire. Ce groupe comprend des membres spécialisés de tous ordres, des représentants des candidats de nombreux départements et des différentes administrations concernées. Les premières conclusions qui ont pu être dégagées de ce travail tendent à confirmer une introduction dans les programmes du permis de conduire de notions de secours utiles aux automobilistes, cette introduction devant cependant être effectuée et financièrement dans l'attente de la mise en œuvre de dispositions financières adéquates. La direction des routes se propose de poursuivre ses travaux en ce domaine.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RAYMOND ZIMMERMANN

DOCTEUR EN DROIT  
DÉPUTÉ DU HAUT-RHIN  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES LOIS

14, RUE POINCARÉ  
68 MULHOUSE  
TÉL. 45.94.82

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 9 JANVIER 1972  
RF.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Équipes de Protection Civile  
5, Rue Delerue

59 - WASQUEHAL  
-----

Monsieur,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre relative à l'instauration d'un exercice pratique de secourisme préliminaire aux examens du permis de conduire.

Je pense que ce projet est extrêmement intéressant et j'ai appuyé votre suggestion auprès de M. le Ministre de l'Intérieur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.



Député

Docteur R. VANDELANOITTE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Député  
Conseiller Général du Nord  
Membre de la Commission  
des Affaires culturelles, familiales et sociales  
Maire de Templeuve

PARIS, le II mars 1972.

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 9 mars 1972 relatif à la prévention des accidents de circulation.

Permettez-moi tout d'abord de m'étonner de votre phrase "Le Gouvernement n'a pas su réduire la mortalité sur nos routes". Ce Gouvernement a décidément bon dos !

Cependant, vous devriez convenir avec moi que la grande majorité des accidents de circulation est due à l'imprudence et au manque de conscience des conducteurs et que, si chacun respectait scrupuleusement les consignes qui lui sont données, précisément par le Gouvernement, le nombre des victimes de la circulation serait infiniment réduit.

Ceci dit, puisque les français risquent aussi aisément leur vie et, malheureusement, celle des autres, il faut bien envisager la limitation du risque au moyen des cinq gestes qui sauvent<sup>44</sup>. C'est bien volontiers que je transmets votre courrier à Monsieur BAUMEL en lui demandant de lui donner la suite qu'il comporte.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de sa réponse et en attendant, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

Monsieur Didier BURGGRAEVE,  
5, rue Delerue,  
59. WASQUEHAL.



*Le Premier Ministre*

149835

PARIS, le 8

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre lettre par laquelle vous attirez tout particulièrement mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, Lauréat de la Fondation de la Vocation en 1970, Moniteur de Secourisme, qui s'intéresse aux accidentés de la route.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que votre protégé a été reçu à mon Cabinet par M. EISENMANN, Conseiller Technique, Chef de la Mission Interministérielle de la Sécurité Routière.

Cet entretien a permis d'étudier les suggestions fort intéressantes de M. BURGGRAEVE qui a paru satisfait de cette audience.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jacques CHABAN-DELMAS

Monsieur Romain BUFFET  
Député de Saône-et-Loire  
Palais Bourbon  
PARIS VIIème

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMISSION  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
ET DES FORCES ARMÉES

PARIS, le

3 MAI 1972

Le Président

PARL N° 767

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 Avril.

C'est très volontiers que je fais une démarche pour appuyer votre projet auprès de Monsieur Robert BOULIN, Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de sa réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alexandre SANGUINETTI  
ancien Ministre  
Député de Haute-Garonne

Monsieur Didier BURGGRABVE  
5, rue Delerue  
59 - WASQUEHAL

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MINISTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 19 MAI 1972

8, avenue de Ségur - (VII<sup>e</sup>)  
Tél. : 567-54-00

CAB/11/CP/4130/HS  
V/Réf. PARL N° 766

24 MAI 1972

Monsieur le Président et Cher Ami,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la campagne de M. Didier BUGHRAÏVE, Lauréat de la Fondation de la Vocation, en faveur des accidentés de la route intitulée les 5 Gestes qui Sauvent, au cours de laquelle il développe l'opportunité, à ses yeux, de vulgariser un certain nombre d'actions à la fois élémentaires et primordiales en secourisme.

J'ai pris, croyez le s'en, la meilleure note de l'intérêt que vous témoignez au projet de ce moniteur.

Aussi, bien me suis-je empressé d'en faire part à mes services qui ne manqueraient pas de l'examiner avec tout le soin qui convient.

Je m'appliquerai naturellement à vous tenir informé des conclusions qui se dégageront de leur étude et qui paraîtront de nature à répondre à l'inquiétude grandissante qui s'attache au problème soulevé.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Alexandre S. KATZ  
Ministre  
Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale  
8, Avenue de Ségur - 75007 Paris  
Téléphone : 567-54-00

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MINISTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le - 4 JUIL. 1972

8, avenue de Ségur - (VII<sup>e</sup>)  
Tél : 567-54-00

CP. n° 4200/HS

PIERRE VITTER  
Député de la Haute-Saône  
Président du Conseil Général  
Maire de GRAY  
Délégué à l'Assemblée Consultative du  
Conseil de l'Europe et de l'U. E. O.

Monsieur le Président et Cher Ami,

Par ma lettre du 5 juin 1972, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que je demandais à mes services d'examiner les suggestions faites par M. Didier BURGGRAEVE en faveur des accidentés de la route, et sur lesquelles vous avez appelé mon attention par votre lettre du 9 mai 1972.

Il apparaît que l'action de M. Didier BURGGRAEVE est bien connue de mes services, en raison, notamment, des nombreuses interventions parlementaires qu'il suscite afin de faire progresser ses idées et de soutenir son action.

Les problèmes qui l'intéressent relèvent de plusieurs départements ministériels, et présentent, en conséquence, une complexité certaine.

Je crois qu'il serait utile que l'intéressé prenne directement contact avec la Direction Générale de la Santé de mon département ministériel (bureau MS 4). Les fonctionnaires compétents seraient alors mieux à même d'approfondir les questions qui le préoccupent, et peut-être, de l'aider à leur trouver des réponses.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Robert BOULIN

Monsieur Pierre VITTER  
Député de la Haute-Saône  
Président du Conseil Général - Maire de la  
Ville de Gray - Délégué aux Assemblées  
Consultatives du Conseil de l'Europe  
et de l'U.E.O.

ASSEMBLÉE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

PARIS, le 7 mai 1972  
8, avenue de Ségur - (VII<sup>e</sup>)  
Tél. : 567-54-00

C.P. 911 HS

Réf. CP. n° 1944 HS

Monsieur le Député et Cher Ami,

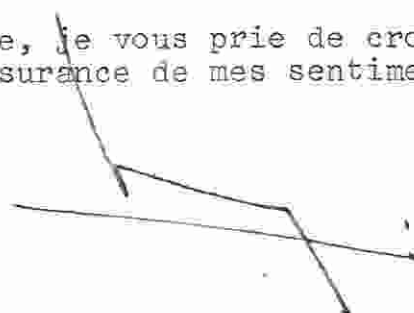
Lors d'un précédent échange de correspondance relatif au voeu exprimé par M. Didier BURGRAEVE de voir inclure une épreuve de secourisme élémentaire dans l'examen du permis de conduire, je vous faisais part de mon sentiment sur cette suggestion.

Par votre lettre du 5 avril 1972, vous avez bien voulu me transmettre une nouvelle lettre que vous a adressée M. BURGRAEVE pour insister sur l'intérêt présenté par la mesure qu'il préconise.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la proposition en question fait actuellement l'objet d'études par un groupe de travail qui comprend, outre les représentants des ministères intéressés, ceux des organismes compétents en matière de sécurité routière, et d'éminents praticiens qui ont acquis une large expérience dans le domaine des soins aux victimes de la route.

Je ne puis donc qu'attendre les conclusions de ce groupe de travail avant d'arrêter ma position au sujet de cette affaire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Pierre VOLUMARD  
Député de l'Isère  
-----

Robert BOULIN

ASSEMBLÉE NATIONALE

GABRIEL PÉRONNET

DÉPUTÉ DE L'ALLIER  
ANCIEN MINISTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 13 Août 1977

N/Ref : GP/CC N° II28

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 Août dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à nouveau pour l'action inlassable que vous menez pour la sécurité et le secourisme des usagers de la route. Je partage entièrement les points de vue que vous exprimez et vous remercie des différents documents que vous m'avez fait parvenir.

En vous remerciant de la confiance dont vous voulez bien m'honorer, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gabriel PÉRONNET.

Monsieur Didier BURGGRAVE  
Parc d'Auteuil B  
59390 LYS LEZ LANNOY

**SÉNAT**

Jean CHAMANT

Sénateur de l'Yonne

Maire d'Avallon

Président du Conseil Général

Président du Conseil Régional de Bourgogne

Ancien Ministre

6, rue Masseran. 75007 PARIS

*Republique Française*

Paris, le 5 décembre 1977

Réf. à rappeler :

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre par laquelle vous attirez mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à introduire, parmi les épreuves du permis de conduire, un enseignement de secouriste.

Je suis pleinement d'accord avec votre suggestion mais sa réalisation dépend du Gouvernement puisque les textes qui régissent les dispositions relatives au permis de conduire sont de caractère réglementaire et non législatif.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

*Jean Chamant*  
/

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Résidence du Parc d'Auteuil B  
59390 LYS-Lez-LANNOY

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jacqueline THÔME-PATENOTRE

DÉPUTÉ-MAIRE DE RAMBOUILLET  
ANCIEN MINISTRE - CONSEILLER GÉNÉRAL

*CB./MP.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 25 Janvier 1978

98, AVENUE FOCH, 75116 PARIS

*Cher Monsieur,*

*Vous aviez bien voulu, par votre lettre du 2 Décembre, me demander de faire inclure dans les épreuves du permis de conduire, l'instruction des "cinq gestes qui sauvent", et comme je vous l'indiquais, j'en avais entretenu un des responsables de l'Union Routière de France.*

*La décision est prise et les gestes de secourisme feront bientôt partie intégrante de l'examen du permis de conduire ; mais la sortie des textes d'application n'est pas très favorable en cette période pré-électorale, et il est nécessaire d'attendre maintenant au moins le mois d'avril.*

*Veuillez croire, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.*

*Monsieur Didier Burgaëve  
Résidence du Parc d'Auteuil  
59340 Lys-lez-Lannoy*

---



6 FEV 1978

LE MINISTRE

CAB/CP N° 3584B

Monsieur le Député,

Vous m'avez demandé de vous apporter des précisions quant aux mesures prises pour l'initiation des automobilistes aux gestes élémentaires de survie, question à laquelle M. Didier BURGGRAEVE, Président départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, porte un intérêt tout particulier.

Je vous informe que dans le cadre des dispositions du décret n° 77-17 du 4 janvier 1977, relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, la mise en place des structures d'accueil nécessaires à l'ouverture des sessions d'initiation aux gestes élémentaires de survie se poursuit dans les départements, en liaison avec les associations et en dépit des difficultés rencontrées par certaines d'entre elles. A cet effet, un arrêté portant application du décret précité sera publié incessamment.

La Commission Nationale du Secourisme a examiné le programme d'enseignement des gestes de survie qui prévoit une formation essentiellement pratique de six à huit heures. Par ailleurs, l'obligation faite aux candidats au permis de conduire de posséder la certification de cette initiation reste décidée, mais sa date d'entrée en vigueur n'a pas encore été définitivement fixée.

Celle-ci demeure en effet subordonnée à la possibilité pour tous les départements de satisfaire à la demande de formation qui découlera de l'obligation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur René LA COMBE  
Député de Maine-et-Loire  
Maire de SAINT-GERMAIN-DES-PRES

  
Christian BONNET